

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	19	23
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-027	FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2023
--------------------	---

Rapporteur : M. MARTIN

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Martin, 1^{ère} adjointe et responsable de la commission finances afin qu'elle présente à l'assemblée le compte de gestion 2023 du budget principal.

Madame Martin évoque le compte de gestion 2023 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le budget de la Commune.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 045030 NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC COURONNE D'ANGERS ETABLISSEMENT : COMMUNE DE TERRANJOU

Résultats budgétaires de l'exercice

17000 - COMMUNE DE TERRANJOU		Exercice 2023	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	358 479,14	5 330 490,96	5 688 970,10
Titres de recette émis (b)	1 011 734,53	4 125 353,51	5 927 088,04
Réductions de titres (c)	233 704,24	76 878,72	310 582,96
Recettes nettes (d = b - c)	1 578 030,29	4 048 474,79	5 626 505,08
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 358 479,14	5 330 490,96	8 688 970,10
Mandats émis (f)	1 710 298,01	3 022 666,20	5 532 964,21
Annulations de mandats (g)	67 252,96	44 243,17	111 496,13
Depenses nettes (h = f - g)	1 643 045,05	3 778 423,03	5 421 468,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		270 051,76	205 037,00
(h - d) Déficit	65 014,76		

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612.12 et L 2121.31,

Vu le tableau des résultats de l'exercice 2023 constatés dans le compte de gestion du trésorier,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées, avec 1 ABSTENTION, et 22 voix POUR,

Adopte le compte de gestion 2023 du budget principal.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	19	23
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-028	FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2023
-------------	---

Rapporteur : M. MARTIN

Annexe : Note de présentation du budget principal

Monsieur Jean-Pierre COCHARD, maire, sort de la salle pour le vote du compte administratif du budget principal.

SECTION FONCTIONNEMENT		CA 2023	Budget 2023
RECETTES			
Ch 002 EXCEDENT ANTERIEUR			1 426 926,19 €
Ch 013 ATTENUATION DE CHARGES	43 605,01 €	25 000,00 €	
Ch 042 TRAVAUX EN REGIE	41 127,83 €	- €	
Ch 70 PRODUITS DES SERVICES	366 049,38 €	349 508,58 €	
Ch 73 IMPOTS ET TAXES	1 826 111,42 €	1 703 480,00 €	
Ch 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 500 884,31 €	1 527 904,60 €	
Ch 75 AUTRES PRODUITS GEST COURANTE	146 575,20 €	115 000,00 €	
Ch 76 PRODUITS FINANCIERS	- €		
Ch 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	131 306,84 €	4 976,54 €	
Ch 78 REPRISES SUR PROVISIONS	3 915,00 €	7 635,00 €	
TOTAL DES RECETTES		4 048 474,79 €	5 164 428,91 €
DEPENSES			
Ch 011 CHARGES GENERALES	798 568,81 €	956 389,00 €	
Ch 012 FRAIS DE PERSONNEL	1 247 213,49 €	1 287 428,00 €	
Ch 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	584 566,15 €	584 567,15 €	
Ch 022 DEPENSES IMPREVUES	- €	228 700,00 €	
Ch 023 VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	285 132,25 €	
Ch 042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	839 150,37 €	504 000,00 €	
Ch 65 CHARGES DE GESTION COURANTE	417 440,53 €	488 847,00 €	
Ch 66 CHARGES FINANCIERES	63 642,81 €	63 908,02 €	
Ch 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 851,37 €	764 478,49 €	
Ch 68 PROVISION			
TOTAL DES DEPENSES		3 778 423,03 €	5 164 428,91 €
Résultat 2023		270 051,76 €	
CUMULE 2023 sect fonct		1 198 198,09 €	

SECTION INVESTISSEMENT		CA 2023	Budget 2023
RECETTES			
Ch 001 EXCEDENT REPORTE			186 605,43 €
Ch 021 VIREMENT SECTION DE FONCT	- €	285 132,25 €	
Ch 024 PRODUITS DES CESSIONS	- €	477 000,00 €	
Ch 040 OPERATIONS D'ORDRE	839 150,37 €	604 000,00 €	
Cpt 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	161 319,13 €	161 319,13 €	
Ch 10 FCTVA	248 594,84 €	202 861,37 €	
Ch 10 TAXE D'AMENAGEMENT	67 715,11 €	35 146,77 €	
Ch 13 SUBVENTIONS INVESTIST	460 050,84 €	859 154,42 €	
Ch 16 PRODUITS DES EMPRUNTS	1 200,00 €	552 881,68 €	
Ch 204 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES		918,00 €	
Ch 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	14 004,46 €	
Ch 22 IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	- €	38 325,81 €	
TOTAL DES RECETTES		1 678 030,29 €	3 317 351,31 €
DEPENSES			
Ch 020 DEPENSES IMPREVUES			
Ch 040 OPERATIONS D'ORDRE	41 127,83 €	- €	
Ch 13 SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT		1 591,20 €	
Ch 16 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	263 649,88 €	290 877,50 €	
Ch 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48 843,52 €	416 039,56 €	
Ch 204 SUBV EQUIPEMENT FDS CONCOURS	371 088,77 €	544 096,58 €	
Ch 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	918 355,06 €	2 084 746,50 €	
Ch 22 IMMOBILISATIONS RECUES	- €	- €	
Ch 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	
TOTAL DES DEPENSES		1 643 046,05 €	3 317 351,31 €
Résultat 2023		-65 014,76 €	
RAR Dépenses		880 428,35 €	
RAR Recettes		261 057,82 €	
Solde RAR		-619 370,53 €	
CUMULE 2023 sect invest		121 590,67 €	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121.14, L 2121.21 et L 2121.31,

Considérant la nécessité de désigner un président pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif,

Considérant que M. Jean-Pierre COCHARD, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme MARTIN Maryvonne pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées, avec 1 ABSTENTION, et 22 voix POUR,

Adopte le compte administratif 2023 du budget principal.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	24
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-029	FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2023
-------------	--

Rapporteur : M. MARTIN

Monsieur Pivert rejoint l'assemblée à 19h26.

A la suite de l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2023, Mme Martin développe le résultat 2023.

Elle propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES le résultat de la section d'investisse- ment s'inscrira à la ligne 001	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	186 605,43 €		-65 014,76 €	121 590,67 €	880 428,35 € 261 057,82 €	-619 370,53 €	-497 779,86 €
FONCT	1587 245,32 €	161 319,13 €	270 051,76 €				1695 977,95 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1695 977,95 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	497 779,86 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1198 198,09 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	121 590,67 €
Total affecté au c/ 1068 :	497 779,86 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Considérant qu'en M57, le résultat doit faire l'objet d'une affectation du résultat lors du vote du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
 Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le résultat et sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

Le conseil municipal,
 Par vote à mains levées, avec 1 ABSTENTION, et 23 voix POUR,
 Adopte l'affectation du résultat 2023 du budget principal.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-030	FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2024
-------------	--

Rapporteur : M MARTIN

Cindy Tessier prend place dans l'assemblée à 19h36.

Madame MARTIN, 1^{ère} adjointe en charge des finances présente le budget primitif 2024.

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES		RECETTES	
Ch 002 EXCEDENT ANTERIEUR	1 198 198,09 €	Ch 001 EXCEDENT REPORTE	121 590,67 €
Ch 013 ATTENUATION DE CHARGES	47 500,00 €	Ch 021 VIREMENT SECTION DE FONCT	- €
Ch 042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	Ch 024 PRODUITS DES CESSIONS	340 296,10 €
Ch 70 PRODUITS DES SERVICES	382 000,00 €	Ch 040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	549 000,00 €
Ch 73 IMPOTS ET TAXES	273 000,00 €	Cpt 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	497 779,86 €
Ch 731 FISCALITE LOCALE	1 512 405,00 €	Ch 10 FCTVA	199 201,08 €
Ch 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 477 176,91 €	Ch 10 TAXE D'AMENAGEMENT	- €
Ch 75 AUTRES PRODUITS GEST COURANTE	144 000,00 €	Ch 13 SUBVENTIONS INVESTIST	610 968,49 €
Ch 76 PRODUITS FINANCIERS	- €	Ch 16 PRODUITS DES EMPRUNTS	- €
Ch 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 €	Ch 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €
Ch 78 REPRISES SUR PROVISIONS	3 720,00 €		
			2 318 836,20 €
		RAR	261 057,82 €
TOTAL DES RECETTES	5 040 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	2 579 894,02 €
DEPENSES		DEPENSES	
Ch 011 CHARGES GENERALES	1 075 000,00 €	Ch 020 DEPENSES IMPREVUES	- €
Ch 012 FRAIS DE PERSONNEL	1 421 000,00 €	Ch 040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	- €
Ch 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	594 000,00 €	Ch 16 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	230 000,00 €
Ch 022 DEPENSES IMPREVUES	- €	Ch 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 000,00 €
Ch 023 VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	Ch 204 SUBV EQUIPEMENT FDS CONCOURS	150 000,00 €
Ch 042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	549 000,00 €	Ch 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 249 485,67 €
Ch 65 CHARGES DE GESTION COURANTE	1 347 000,00 €	Ch 22 IMMOBILISATIONS RECUES	- €
Ch 66 CHARGES FINANCIERES	53 000,00 €	Ch 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	- €
Ch 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	Ch 26 PARTICIPATIONS/CREANCES	10 000,00 €
Ch 68 PROVISION	- €		- €
			1 699 465,67 €
		RAR	880 428,35 €
TOTAL DES DEPENSES	5 040 000,00 €	TOTAL DES DEPENSES	2 579 894,02 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 57,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2024,

Le conseil municipal,

Par vote à bulletins secrets,

Avec 6 votes BLANCS, 1 vote NUL, 2 ABSTENTIONS, 2 voix CONTRE et 15 voix POUR,

Adopte le budget primitif 2024 du budget principal.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire

Jean-Pierre COCHARD



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-031	FINANCES – SUBVENTIONS - OGEC
-------------	-------------------------------

Rapporteur : S HORTET

Il est rappelé dans le cadre des dépenses à prendre en compte pour verser les subventions obligatoires aux établissements privés sous contrat d'association, le coût/élève déterminé en 2023 était de,

- pour un enfant de maternelle : 1 454.20 €
- pour un enfant de l'école élémentaire : 460.95 €

Dans ces conditions, le montant des participations s'est élevé à :

- 63 622.57 € pour l'école St Germain se décomposant de la manière suivante : 37 809.23 € (maternelle – 26 élèves) et 25 813.34 € (élémentaire – 56 élèves),
- 68 446.13 € pour l'école St Gabriel se décomposant de la manière suivante : 42 171.83 € (maternelle – 29 élèves) et 26 274.30 € (élémentaire – 57 élèves).

Pour 2024, le coût/élève est de 1 608.52 € pour un enfant de maternelle et de 494.68 € pour un enfant de l'école élémentaire. Dans ces conditions, le montant des participations pour 2024 proposé s'élève à :

- 61 113.91 € pour l'école St Germain se décomposant de la manière suivante : 41 821.45 € (maternelle – 26 élèves) et 19 292.46 € (élémentaire – 39 élèves)
- 93 896.92 € pour l'école St Gabriel se décomposant de la manière suivante : 62 732.18 € (maternelle – 39 élèves) et 31 164.74 € (élémentaire – 63 élèves)

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées, à l'unanimité,

☞ Approuve le versement des subventions 2024 aux OGEC d'un montant de :

- 93 896,92 € € pour l'école Saint Gabriel
- 61 113,91 € pour l'école Saint Germain.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET



Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-032	FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024
--------------------	---

Rapporteur : S HORTET

Il est rappelé au conseil que les subventions aux associations (art 65748) font l'objet d'une délibération particulière et d'une annexe au budget primitif.

L'attribution d'une subvention au bénéfice d'une association est un acte créateur de droit dont elle peut alors se prévaloir vis-à-vis de la commune.

Pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € annuel, la signature d'une convention d'objectifs et de moyens est obligatoire.

Il est de plus exposé que désormais, les associations qui perçoivent une subvention publique doivent, depuis le 1er janvier 2022, s'engager à respecter le contrat d'engagement républicain arrêté par le décret n°2021-1947 du 31-12-2021.

Au regard de cette loi, le dossier de subvention 2024 avait été modifié afin que l'association s'engage dès sa demande.

Associations	Montant 2023	Proposition 2024
Voyage de classe 2024 Les Goganes 25€ par élèves (45)		1 125.00 €
CENTRE SOCIOCULTUREL DES COTEAUX DU LAYON	41 013,00 €	41 013,00 €
ASSOCIATION GIRONDO	39 000,00 €	45 000,00 €

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées, à l'unanimité,

☞ Approuve le versement des subventions 2024 aux associations pour montant de :

- 1 125€ pour le voyage de classe de l'école des Goganes,
- 41 013 € au Centre Socio-culturel des Coteaux du Layon,
- 45 000 € à l'association Girond'o Animation Jeunesse.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-033	FINANCES – TAUX D'IMPOSITION 2024
--------------------	--

Rapporteur : M MARTIN

En 2024, les communes doivent à nouveau délibérer sur le taux de taxe d'habitation car depuis le 1^{er} janvier 2024, seuls les propriétaires de résidences secondaires seront imposés.

Accusé de réception en préfecture 049-200067718-20240408-2024-04-33-AU Date de réception préfecture : 23/05/2024
--

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 8) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 891 704	46,70	120,81	2 728 900	1 273 976		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	487 818	40,76	117,25	906 400	206 489		
Taxe d'habitation (TH)	227 065	13,76	53,81	210 900	29 029		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	1 509 495		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	1 509 495				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	128 984			48 998	0	-62 278	885	116 389

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	A ANGERS Le 07 MARS 2024 Pour la Direction des Finances publiques, MICHEL DERRAC DIRECTEUR DEP. DES FINANCES	Le Pour la Préfecture,	Le Pour la Commune,
		116 389			

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Evolution des taux d'imposition en fonction du taux d'augmentation retenu :

Augmentation

	0%	1%	2%
		2024	
Taxe foncière bâtie	46,70%	47,17%	47,63%
Taxe foncière non bâtie	40,76%	41,17%	41,58%
taxe d'habitation	13,76%	13,90%	14,04%

Le conseil municipal doit se prononcer sur le pourcentage d'augmentation des taux. Monsieur le maire propose une augmentation à 2%. Le taux de 2% n'est pas retenu par l'assemblée.

Après un 1^{er} vote infructueux, la question n'avait pas été suffisamment clairement énoncée, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de noter sur bulletin le taux souhaité 0 % ou 1 %.

Le conseil municipal,
Par vote à bulletins secrets,
Avec 2 votes NULS, 11 votes à 0 % et 13 votes à 1%.

➤ Décide de l'augmentation des taux de 1% pour 2024.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD

Accusé de réception en préfecture
049-200067718-20240408-2024-04-33-AU
Date de réception préfecture : 23/05/2024

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-033	FINANCES – TAUX D'IMPOSITION 2024
--------------------	--

Rapporteur : M MARTIN

En 2024, les communes doivent à nouveau délibérer sur le taux de taxe d'habitation car depuis le 1^{er} janvier 2024, seuls les propriétaires de résidences secondaires seront imposés.

Accusé de réception en préfecture 049-200067718-20240408-2024-04-033-V2-DE Date de réception préfecture : 24/05/2024
--

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 8) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 691 704	46,70	120,81	2 728 900	1 273 976		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	487 818	40,76	117,25	906 400	206 489		
Taxe d'habitation (TH)	227 065	13,76	53,81	210 900	29 020		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	1 509 485		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	1 509 405				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	128 984			48 998	0	-62 278	885	116 389

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	A ANGERS Le 07 MARS 2024 Pour la Direction des Finances publiques, MICHEL DERRAC DIRECTEUR DEP. DES FINANCES	Le Pour la Préfecture,	Le Pour la Commune,
		116 389			

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Evolution des taux d'imposition en fonction du taux d'augmentation retenu :

Augmentation

	0%	1%	2%
		2024	
Taxe foncière bâtie	46,70%	47,17%	47,63%
Taxe foncière non bâtie	40,76%	41,17%	41,58%
taxe d'habitation	13,76%	13,90%	14,04%

Le conseil municipal doit se prononcer sur le pourcentage d'augmentation des taux. Monsieur le maire propose une augmentation à 2%. Le taux de 2% n'est pas retenu par l'assemblée.

Après un 1^{er} vote infructueux, la question n'avait pas été suffisamment clairement énoncée, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de noter sur bulletin le taux souhaité 0 % ou 1 %.

Le conseil municipal,
Par vote à bulletins secrets,
Avec 2 votes NULS, 11 votes à 0 % et 13 votes à 1%.

➤ Décide de l'augmentation des taux de 1% pour 2024.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD

Accusé de réception en préfecture
049-200067718-20240408-2024-04-033-V2-DE
Date de réception préfecture : 24/05/2024

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-033	FINANCES – TAUX D'IMPOSITION 2024
--------------------	--

Rapporteur : M MARTIN

En 2024, les communes doivent à nouveau délibérer sur le taux de taxe d'habitation car depuis le 1^{er} janvier 2024, seuls les propriétaires de résidences secondaires seront imposés.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 8) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 691 704	46,70	120,81	2 728 900	1 273 976		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	487 818	40,76	117,25	906 400	206 489		
Taxe d'habitation (TH)	227 065	13,76	53,81	210 900	29 020		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	1 509 485		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	1 509 405				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	128 984			48 998	0	-82 278	885	116 389

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	A ANGERS Le 07 MARS 2024 Pour la Direction des Finances publiques, MICHEL DERRAC DIRECTEUR DEP. DES FINANCES	Le Pour la Préfecture,	Le Pour la Commune,
		116 389			

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Evolution des taux d'imposition en fonction du taux d'augmentation retenu :

Augmentation

	0%	1%	2%
		2024	
Taxe foncière bâtie	46,70%	47,17%	47,63%
Taxe foncière non bâtie	40,76%	41,17%	41,58%
taxe d'habitation	13,76%	13,90%	14,04%

Le conseil municipal doit se prononcer sur le pourcentage d'augmentation des taux. Monsieur le maire propose une augmentation à 2%. Le taux de 2% n'est pas retenu par l'assemblée.

Après un 1^{er} vote infructueux, la question n'avait pas été suffisamment clairement énoncée, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de noter sur bulletin le taux souhaité 0 % ou 1 %.

Le conseil municipal,
Par vote à bulletins secrets,
Avec 2 votes NULS, 11 votes à 0 % et 13 votes à 1%.

➤ Décide de l'augmentation des taux de 1% pour 2024.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	25
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-034	FINANCES - CONVENTION VILLE ET MAISON DE SANTE
-------------	--

Rapporteur : M MARTIN

Annexe : Convention Ville – Maison de santé

Monsieur Goubault s'est absenté.

La commune de Terranjou a en charge les frais de personnel affecté à l'entretien des locaux de la maison de santé. Ces frais de ménage sont inclus dans les appels de fonds aux professionnels de santé.

La présente convention cadre a pour but de fixer les dispositions générales de mise à disposition du personnel entre la commune de Terranjou et la maison de santé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention cadre et d'en assurer l'exécution.

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées, avec 1 ABSTENTION, 24 voix POUR,

- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre,
- ✚ Charge Monsieur le Maire à en assurer l'exécution.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	25
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-035	FINANCES – BUDGET MAISON DE SANTE – COMPTE DE GESTION 2023
-------------	--

Rapporteur : M MARTIN

Madame Martin évoque le compte de gestion 2023 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le budget de la Maison de santé.

Résultats budgétaires de l'exercice

17800 - MAISON DE SANTE TERRANJOU

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	944 430,99	149 202,57	1 093 633,56
Titres de recette émis (b)	638 905,68	83 426,71	722 332,39
Réductions de titres (c)		207,84	207,84
Recettes nettes (d = b - c)	638 905,68	83 218,87	722 124,55
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	944 430,99	149 202,57	1 093 633,56
Mandats émis (f)	53 071,18	19 841,25	72 912,43
Annulations de mandats (g)		14,95	14,95
Depenses nettes (h = f - g)	53 071,18	19 826,30	72 897,48
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	585 834,50	63 392,57	649 227,07
(h - d) Déficit			

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612.12 et L 2121.31,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées, avec 1 ABSTENTION, 24 voix POUR,

Adopte le compte de gestion 2023 du budget annexe de la Maison de Santé.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Louis ROULET

Jean-Pierre COCHARD



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	25
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-036	FINANCES – BUDGET MAISON DE SANTE – COMPTE ADMINISTRATIF 2023
-------------	---

Rapporteur : M MARTIN

Annexe : Note de présentation budget annexe maison de santé

Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire, sort de la salle pour le vote du compte administratif du budget annexe de la maison de santé.

SECTION FONCTIONNEMENT		CA 2023	Budget 2023	SECTION INVESTISSEMENT		CA 2023	Budget 2023
RECETTES				RECETTES			
002 EXCEDENT ANTERIEUR			41 894,85 €	001 EXCEDENT REPORTE			
Ch 013 ATTENUATION DE CHARGES		- €	- €	Ch 021 VIREMENT SECTION DE FONCT		- €	14 977,00 €
Ch 042 TRAVAUX EN REGIE		- €	- €	Ch 024 PRODUITS DES CESSIONS		- €	- €
Ch 70 PRODUITS DES SERVICES		32 690,93 €	28 580,68 €	Ch 040 OPERATIONS D'ORDRE		606,00 €	58 076,30 €
Ch 73 IMPOTS ET TAXES		14 977,00 €	14 977,00 €	Cpt 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		- €	- €
Ch 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		- €	28 200,00 €	Ch 13 SUBVENTIONS INVESTIST		637 560,21 €	871 377,69 €
Ch 75 AUTRES PRODUITS GEST COURANTE		35 550,94 €	35 550,04 €	Ch 16 PRODUITS DES EMPRUNTS		- €	- €
Ch 76 PRODUITS FINANCIERS		- €	- €	Ch 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		- €	- €
Ch 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		- €	- €	Ch 23 IMMOBILISATIONS EN COURS		739,47 €	- €
Ch 78 REPRISES SUR PROVISIONS		- €	- €			- €	- €
TOTAL DES RECETTES		83 218,87 €	149 202,57 €	TOTAL DES RECETTES		638 905,68 €	944 430,99 €
DEPENSES				DEPENSES			
Ch 011 CHARGES GENERALES		13 233,80 €	15 990,00 €	001 DEPENSES IMPREVUES			488 776,00 €
Ch 012 FRAIS DE PERSONNEL		- €	38 133,41 €	Ch 020 DEPENSES IMPREVUES			- €
Ch 022 DEPENSES IMPREVUES		- €	4 500,00 €	Ch 040 OPERATIONS D'ORDRE		- €	- €
Ch 023 VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT		- €	14 977,00 €	Ch 16 EMPRUNTS ET DETTES		27 304,86 €	27 304,86 €
Ch 042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		606,00 €	58 076,30 €	Ch 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		- €	- €
Ch 65 CHARGES DE GESTION COURANTE		- €	- €	Ch 204 SUBV EQUIPEMENT FDS CONCOURS		- €	131 918,09 €
Ch 66 CHARGES FINANCIERES		5 986,70 €	5 986,70 €	Ch 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		13 383,18 €	27 035,82 €
Ch 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		- €	11 539,16 €	Ch 22 IMMOBILISATIONS RECUES		- €	- €
Ch 68 PROVISION				Ch 23 IMMOBILISATIONS EN COURS		12 383,14 €	269 396,22 €
TOTAL DES DEPENSES		19 826,30 €	149 202,57 €	TOTAL DES DEPENSES		53 071,18 €	944 430,99 €
Résultat 2023		63 392,57		Résultat 2023		585 834,50 €	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121.14, L 2121.21 et L 2121.31,

Considérant la nécessité de désigner un Président pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Administratif,

Considérant que M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme MARTIN pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable.

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées, avec 1 ABSTENTION, 24 voix POUR,

Adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de la Maison de Santé.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-037	FINANCES – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE – AFFECTATION DU RESULTAT 2023
-------------	---

Monsieur Goubeault a regagné l'assemblée.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en M57, le résultat doit faire l'objet d'une affectation du résultat lors du vote du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le résultat et sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023 :

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS CUMULES le résultat de la section d'investisse- ment s'inscrira à la ligne 001	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-488 776,00 €		585 834,50 €	97 058,50 €	- € - €	- €	97 058,50 €
FONCT	41 894,85 €		63 392,57 €				105 287,42 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	105 287,42 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	105 287,42 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	97 058,50 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées, avec 1 ABSTENTION, 25 voix POUR,

↳ Valide l'affectation du résultat 2023 du budget annexe de la Maison de Santé.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-038	FINANCES – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE – BUDGET PRIMITIF 2024
-------------	---

Rapporteur : M MARTIN

Madame MARTIN, 1^{ère} adjointe chargée des finances présente le budget primitif 2024 du budget annexe de la maison de santé.

Le conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2024 de la maison de santé, dont tous les éléments figurent le tableau ci-après.

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES	BUDGET 2024	RECETTES	BUDGET 2024
Ch 002 EXCEDENT ANTERIEUR	105 287,42 €	Ch 001 EXCEDENT REPORTE	97 058,50 €
Ch 013 ATTENUATION DE CHARGES		Ch 021 VIREMENT SECTION DE FONCT	
Ch 042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	25 502,00 €	Ch 024 PRODUITS DES CESSIONS	
Ch 70 PRODUITS DES SERVICES		Ch 040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	49 458,27 €
Ch 73 IMPOTS ET TAXES		Cpt 1068 Ecccédent de fonctionnement capitalisé	
Ch 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		Ch 10 FCTVA	
Ch 75 AUTRES PRODUITS GEST COURANTE	57 513,27 €	Ch 10 TAXE D'AMENAGEMENT	
Ch 76 PRODUITS FINANCIERS		Ch 13 SUBVENTIONS INVESTIST	
Ch 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		Ch 16 PRODUITS DES EMPRUNTS	
Ch 78 REPRISES SUR PROVISIONS		Ch 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
TOTAL DES RECETTES	188 302,69 €	TOTAL DES RECETTES	146 516,77 €
DEPENSES		DEPENSES	
Ch 011 CHARGES GENERALES	13 600,00 €	Ch 020 DEPENSES IMPREVUES	
Ch 012 FRAIS DE PERSONNEL	51 600,00 €	Ch 040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	25 502,00 €
Ch 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		Ch 16 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	27 534,94 €
Ch 022 DEPENSES IMPREVUES		Ch 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Ch 023 VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT		Ch 204 SUBV EQUIPEMENT FDS CONCOURS	
Ch 042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	49 458,27 €	Ch 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 479,83 €
Ch 65 CHARGES DE GESTION COURANTE	67 887,80 €	Ch 22 IMMOBILISATIONS RECUES	
Ch 66 CHARGES FINANCIERES	5 756,62 €	Ch 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	
Ch 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		
Ch 68 PROVISION			
TOTAL DES DEPENSES	188 302,69 €	TOTAL DES DEPENSES	146 516,77 €

Monsieur le Maire, propose ensuite au conseil municipal de voter budget primitif 2024 du budget annexe de la maison de santé tel qu'exposé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 57,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2023,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées, avec 1 ABSTENTION et 25 voix POUR,

Adopte le budget primitif 2024 de la Maison de santé.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Jean-Louis ROULET

Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-039	FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PINARDERIE – COMPTE DE GESTION 2023
--------------------	--

Rapporteur : M MARTIN

Madame Martin évoque le compte de gestion 2023 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le budget du lotissement de la Pinarderie.

Résultats budgétaires de l'exercice

17400 - LOT LA PINARDERIE TERRANJOU

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	245 197,72	312 580,68	557 778,40
Titres de recette émis (b)	212 773,17	214 135,07	426 908,24
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	212 773,17	214 135,07	426 908,24
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	245 197,72	312 580,68	557 778,40
Mandats émis (f)	32 424,55	214 135,47	246 560,02
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	32 424,55	214 135,47	246 560,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	180 348,62		180 348,22
(h - d) Déficit		0,40	

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612.12 et L 2121.31,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées, à l'unanimité,

Adopte le compte de gestion 2023 du budget annexe du lotissement La Pinarderie tel que présenté.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Louis ROULET

Jean-Pierre COCHARD



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-040	FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PINARDERIE – COMPTE ADMINISTRATIF 2023
-------------	--

Rapporteur : M MARTIN

Annexe : Note de présentation du budget annexe du lotissement La Pinarderie

Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire, sort de la salle pour le vote du compte administratif du budget annexe du lotissement La Pinarderie.

Madame Maryvonne Martin, 1^{ère} adjointe chargée des finances présente au conseil municipal, le compte administratif 2023 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le budget annexe du lotissement de La Pinarderie.

SECTION FONCTIONNEMENT		CA 2023	Budget 2023	SECTION INVESTISSEMENT		CA 2023	Budget 2023
RECETTES				RECETTES			
002 EXCEDENT ANTERIEUR			124 600,13 €	001 EXCEDENT REPORTE			
Ch 013 ATTENUATION DE CHARGES		- €	- €	Ch 021 VIREMENT SECTION DE FONCT		- €	- €
Ch 042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		32 424,55 €	32 424,55 €	Ch 024 PRODUITS DES CESSIONS		- €	- €
Ch 70 PRODUITS DES SERVICES		181 710,52 €	155 556,00 €	Ch 040 OPERATIONS D'ORDRE		212 773,17 €	212 773,17 €
Ch 73 IMPOTS ET TAXES		- €	- €	Cpt 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		- €	- €
Ch 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		- €	- €	Ch 13 SUBVENTIONS INVESTIST		- €	- €
Ch 75 AUTRES PRODUITS GEST COURANTE		- €	- €	Ch 16 PRODUITS DES EMPRUNTS		- €	32 424,55 €
Ch 76 PRODUITS FINANCIERS		- €	- €	Ch 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		- €	- €
Ch 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		- €	- €	Ch 23 IMMOBILISATIONS EN COURS		- €	- €
Ch 78 REPRISES SUR PROVISIONS		- €	- €			- €	- €
TOTAL DES RECETTES		214 135,07 €	312 580,68 €	TOTAL DES RECETTES		212 773,17 €	245 197,72 €
DEPENSES				DEPENSES			
Ch 011 CHARGES GENERALES		1 361,90 €	42 424,55 €	001 DEPENSES IMPREVUES			212 773,17 €
Ch 012 FRAIS DE PERSONNEL		- €	- €	Ch 020 DEPENSES IMPREVUES			
Ch 022 DEPENSES IMPREVUES		- €	- €	Ch 040 OPERATIONS D'ORDRE		32 424,55 €	32 424,55 €
Ch 023 VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT		- €	- €	Ch 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		- €	- €
Ch 042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		212 773,17 €	212 773,17 €	Ch 204 SUBV EQUIPEMENT FDS CONCOURS		- €	- €
Ch 65 CHARGES DE GESTION COURANTE		0,40 €	57 382,96 €	Ch 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		- €	- €
Ch 66 CHARGES FINANCIERES		- €	- €	Ch 22 IMMOBILISATIONS RECUES		- €	- €
Ch 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		- €	- €	Ch 23 IMMOBILISATIONS EN COURS		- €	- €
Ch 68 PROVISION		- €	- €			- €	- €
TOTAL DES DEPENSES		214 135,47 €	312 580,68 €	TOTAL DES DEPENSES		32 424,55 €	245 197,72 €
Résultat 2023		-0,40		Résultat 2023		180 348,62 €	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121.14, L 2121.21 et L 2121.31,

Considérant la nécessité de désigner un Président pour présider la séance lors de l'approbation du Compte Administratif,

Considérant que M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme MARTIN Maryvonne pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Le Conseil municipal,

Par vote à mains levées, à l'unanimité,

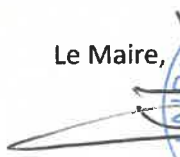
Adopte le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement La Pinarderie tel que présenté.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,


Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-041	FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PINARDERIE – AFFECTATION DU RESULTAT 2023
-------------	---

Rapporteur : M MARTIN

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le résultat et sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023 :

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS CUMULES le résultat de la section d'investisse- ment s'inscrit à la ligne 001	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-212 773,17 €		180 348,62 €	-32 424,55 €		- €	-32 424,55 €
FONCT	124 600,13 €		- 0,40 €				124 599,73 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	124 599,73 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	124 599,73 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	-32 424,55 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en M57, le résultat doit faire l'objet d'une affectation du résultat lors du vote du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,

Le Conseil municipal,

Par vote à mains levées, à l'unanimité,

☞ Valide l'affectation du résultat 2023 du budget annexe du lotissement La Pinarderie.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Louis ROULET

Jean-Pierre COCHARD



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-042	FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PINARDERIE – BUDGET PRIMITIF 2024
-------------	--

Rapporteur : M MARTIN

Le conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement La Pinarderie, dont tous les éléments figurent le tableau ci-après. Il est proposé d'adopter le budget par chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT		BUDGET 2024	COMMENTAIRES	SECTION INVESTISSEMENT		BUDGET 2024	COMMENTAIRES
RECETTES				RECETTES			
Ch 002 EXCEDENT ANTERIEUR		124 599,73 €		Ch 001 EXCEDENT REPORTE			
Ch 013 ATTENUATION DE CHARGES				Ch 021 VIREMENT SECTION DE FONCT			
Ch 042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS		16 521,95 €	Ecritures de stock	Ch 024 PRODUITS DES CESSIONS			
Ch 70 PRODUITS DES SERVICES		48 946,50 €	Demier terrain	Ch 040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		32 424,55 €	Ecritures de stocks
Ch 73 IMPOTS ET TAXES				Cpt 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé			
Ch 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				Ch 10 FCTVA			
Ch 75 AUTRES PRODUITS GEST COURANTE				Ch 10 TAXE D'AMENAGEMENT			
Ch 76 PRODUITS FINANCIERS				Ch 13 SUBVENTIONS INVESTIST		16 521,95 €	Equilibre
Ch 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				Ch 16 PRODUITS DES EMPRUNTS		- €	
Ch 78 REPRISES SUR PROVISIONS				Ch 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
TOTAL DES RECETTES		190 068,18 €		TOTAL DES RECETTES		48 946,50 €	
DEPENSES				DEPENSES			
Ch 011 CHARGES GENERALES		70 870,34 €		Ch 001 EXCEDENT REPORTE		32 424,55 €	
Ch 012 FRAIS DE PERSONNEL				Ch 020 DEPENSES IMPREVUES			
Ch 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS				Ch 040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		16 521,95 €	Ecritures de stocks
Ch 022 DEPENSES IMPREVUES				Ch 16 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS			
Ch 023 VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT				Ch 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Ch 042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		32 424,55 €		Ch 204 SUBV EQUIPEMENT FDS CONCOURS			
Ch 85 CHARGES DE GESTION COURANTE		88 773,29 €	Ecritures de stocks	Ch 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Ch 86 CHARGES FINANCIERES				Ch 22 IMMOBILISATIONS RECUES			
Ch 87 CHARGES EXCEPTIONNELLES				Ch 23 IMMOBILISATIONS EN COURS			
Ch 88 PROVISION							
TOTAL DES DEPENSES		190 068,18 €		TOTAL DES DEPENSES		48 946,50 €	

Monsieur le Maire, propose en suite au vote le projet de budget primitif 2024 du budget annexe du lotissement La Pinarderie tel qu'exposé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction M 57,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,
Vu les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2023,

Le Conseil municipal,
Par vote à mains levées, à l'unanimité,
Valide le budget annexe 2024 du lotissement La Pinarderie.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Louis ROULET

Jean-Pierre COCHARD



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-043	RESSOURCES HUMAINES tableau des emplois
-------------	---

Rapporteur : JP COCHARD

Au 15 Avril 2024, il convient d'ajuster le tableau des emplois suite au vote du budget 2024 prévoyant une augmentation des heures de permanence sur les bibliothèques et la création d'un poste permettant la mise en place d'un dispositif de recueil.

1- **Augmentation des heures hebdomadaires sur le poste Bibliothèque :**

Il a été étudié, avec l'agent actuellement en contrat sur le poste PC2 (Adjoint du Patrimoine – 14 heures hebdomadaires), une modification de son planning afin d'élargir les horaires d'ouverture à la bibliothèque de Martigné-Briand, proposer plus de créneaux pour les enseignants et mettre en place des visites régulières pour les classes. Il semblait également souhaitable de dégager du temps hors accueil du public pour préparer des animations. Il a été validé une demande d'augmentation des heures du poste de 9 heures hebdomadaires.

⇒ ***Passage de 14 heures hebdomadaires à 23 heures hebdomadaires sur le poste Adjoint du Patrimoine PC2***

2- **Ouverture d'un poste Dispositif de recueil (enregistrement des demandes de passeport et CNI) :**

La commune de Terranjou a été sollicitée par la Préfecture pour la création d'un poste de Dispositif de Recueil des données (enregistrement des demandes de passeport et CNI). En effet, les communes environnantes disposant de ce dispositif de recueil sont saturées et la situation géographique de Terranjou permettrait un désengorgement des demandes.

La proposition est d'ouvrir des créneaux de rendez-vous pour la population par demi-journées. Il faut également compter un temps d'accueil supplémentaire, pour la remise des titres. Plusieurs personnes devront être formées au dispositif (un titulaire et des suppléants).

⇒ ***Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif à 35 heures hebdomadaires : PA14***

Le Conseil municipal,
Par vote à mains levées, à l'unanimité,
⇒ Valide le tableau des emplois tel que présenté.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-044	RESSOURCES HUMAINES modification du régime indemnitaire RIFSEEP
-------------	---

Rapporteur : JP COCHARD

Annexe : Tableau des effectifs

Par délibération 2023-11-128 du conseil municipal en date du 6 novembre 2023, l'assemblée a décidé de revoir les fourchettes de l'IFSE (indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise) pour le budget 2024.

De plus, une prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale peut être instaurée pour ses agents. Toutefois, Monsieur le Maire propose d'augmenter l'IFSE plutôt que d'attribuer cette prime exceptionnelle selon les conditions suivantes. Les agents n'ayant pas bénéficié d'une revalorisation de cette indemnité sur les deux dernières années pourront y prétendre selon le calcul suivant :

Base IFSE <200 mensuel = augmentation de 50 euros

Base IFSE entre 200 et 250 euros mensuels = augmentation de 40 euros

Base IFSE > 250 euros mensuels = augmentation de 30 euros

Vu le code général des collectivités,

Vu le décret 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 3 décembre 2018 portant création du RIFSEP,

Le Conseil municipal,

Par vote à mains levées, avec 4 ABSTENTIONS et 22 votes POUR,

↳ Valide l'augmentation présentée :

- Base IFSE <200 mensuel =augmentation de 50 euros
- Base IFSE entre 200 et 250 euros mensuels = .augmentation de 40 euros
- Base IFSE > 250 euros mensuels =augmentation de 30 euros.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	21	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
26/03/2024	15/04/2024	
Séance ordinaire		

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Roulet

Etaient présents : BOUTRY Véronique, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, PIVERT Rémi, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, Thomas TRILLEAUD.

Absents :

CARON Sylvie, absente,
GARREAU Jean-Louis, excusé a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
GORIN Anne-Sophie, excusée a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
RAIMBAULT Patricia, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
TURMEAU Yannick, absent.

2024-04-045	Dispositif de recueil – convention - autorisation de signature
-------------	--

Rapporteur : JP COCHARD

La Préfecture de Maine-et-Loire a proposé à Monsieur le Maire le déploiement du dispositif de recueil à Terranjou. Il s'agit de permettre l'enregistrement des demandes de passeport et/ou de carte d'identité en mairie.

Une convention de partenariat est signée entre la Préfecture et la commune. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, en accord avec le Préfet du département, met en dépôt une ou plusieurs stations fixes d'enregistrement TES dans les locaux de la commune.

Monsieur le maire demande l'autorisation à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil municipal,

Par vote à mains levées, à l'unanimité,

- ✎ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- ✎ Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre le dispositif.

Fait à Terranjou, le 15/04/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROULET

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD